

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2022

-----

L'an deux mil vingt deux, le cinq juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA JAUDONNIERE s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Yann PELLETIER, Maire.

Date de la convocation : 28 juin 2022

Présents : Yann PELLETIER ; Bernard FICHET ; Stève BIBARD ; François BAUBINEAU ; Sylvie WARNEZ ; Nelly COFFINEAU ; David DA SILVA ; Véronique NUNES GOUVEIA ; Julien QUECHON ; Thierry RIVASSEAU.

Absents : Marie-Reine PUBERT ; Sylvain BOISSEAU ; Stéphane RENAUDIN ; Céline MAINGAUD ; Chloé GABORIT.

Secrétaire de séance : BAUBINEAU François

---

### ORDRE DU JOUR :

- DPU : propriété 6 chemin du Bois de l'Allée
- Convention avec le SYDEV pour les travaux d'effacement des réseaux à Pareds
- Choix du mode de publicité des actes pris par la collectivité a/c du 01/07/2022
- Acquisition jeux extérieurs pour cour école + acquisition mobilier garderie
- Préparation rentrée accueil périscolaire (horaires)
- Modification de postes des agents contractuels
- Convention pour la destruction des frelons asiatiques
- Décision modificative budgétaire n° 1 (budget lotissement)
- Convention relative à la facturation redevance assainissement collectif
- Présentation et débat du rapport d'observations de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la CCSVL
- Présentation et débat sur le de la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée
- La Joséphine 2022

---

### 2022\_07\_D958 : RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – PROPRIETE BONNAIRE - EDOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de renoncer au droit de préemption pour l'immeuble cadastré section B n°1296, sise 6 chemin du Bois de l'Allée - 85110 LA JAUDONNIERE, d'une superficie totale de 1981 m<sup>2</sup>.

### 2022\_07\_D959 : CONVENTIONS AVEC LE SYDEV POUR TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE ET EFFACEMENT DES RESEAUX DANS LE VILLAGE DE PAREDS

Dans le cadre du projet d'effacement des réseaux dans le village de Pareds (Route du Loup Pendu et Rues du Four Banal, du Chaffaud, du Prieuré, de la Vieille Eglise et de la Forge) sur la commune de La Jaudonnière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions devant intervenir entre la Commune de La Jaudonnière et le SYDEV, à savoir :
  - La convention n°2022.ECL.0376 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage, faisant apparaître une participation communale de 10.679,00 € HT,

- La convention n°2022.TH.D.0042 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique lié au déploiement de la fibre optique (dans le cadre du SDTAN 2), faisant apparaître une participation communale de 53.945,00 € HT,
- La convention n°2022.EFF.0028 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique, faisant apparaître une participation communale de 141.982,00 € HT.

#### 2022\_07\_D960 : MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix « pour », 2 voix « contre » et une abstention,

- **DECIDE** d'assurer exclusivement la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sous forme électronique.

#### 2022\_07\_D961 : ACQUISITION MOBILIER POUR LE FUTUR ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et

✎ à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE l'acquisition de mobilier pour équiper l'accueil périscolaire,

✎ par 9 voix « pour » et une abstention,

- VALIDE le devis de MANUTAN COLLECTIVITES, sans la fourniture d'un bureau, pour un montant de 3.143,89 € TTC.

#### 2022\_07\_D962 : ACQUISITION D'UNE STRUCTURE POUR LA COUR D'ECOLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix « pour », 3 voix « contre » et une abstention,

- DECIDE d'acquérir une structure dénommée « jeu Gymino » conformément au devis établi par L'Echo Technique – Direct Jeux – Direct Urbain pour un montant de 5.968,80 € TTC.

#### 2022\_07\_D963 : MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET INSTAURATION D'UNE PENALITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Par 9 voix « pour » et une abstention, ADOPTE les nouveaux horaires à l'accueil périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 de la façon suivante :

|          |                 |                   |
|----------|-----------------|-------------------|
| LUNDI    | 7 h 15 – 8 h 20 | 16 h 30 – 19 h 00 |
| MARDI    | 7 h 15 – 8 h 20 | 16 h 30 – 19 h 00 |
| JEUDI    | 7 h 15 – 8 h 20 | 16 h 30 – 19 h 00 |
| VENDREDI | 7 h 15 – 8 h 20 | 16 h 30 – 18 h 30 |

- par 6 voix « pour » et 4 abstentions, DECIDE d'instaurer un forfait de dépassement d'horaire après 19 heures et FIXE le montant de cette pénalité à 10 €.
- PRECISE que le tarif de ce service communal reste inchangé, soit :
  - ✓ 0,50 € le quart d'heure (soit 2,00 € l'heure) pour un accueil permanent
  - ✓ 0,60 € le quart d'heure (soit 2,40 € l'heure) pour un accueil occasionnel.

- APPROUVE le nouveau règlement intérieur de l'accueil périscolaire, modifié pour prendre en compte ces changements.

2022\_07\_D964 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT CONTRACTUEL AFFECTE A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Pour faire suite à la modification des horaires d'ouverture de la garderie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Accepte de renouveler le contrat de Mademoiselle PELLETIER Léonie, employée en qualité d'adjoint technique territorial affectée à l'accueil périscolaire, à raison de 16,25 heures par semaine, pour une période d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

2022\_07\_D965 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- adopte le tableau suivant des emplois non titulaires permanents à temps non complet :

| CADRES OU EMPLOIS        | CATEGORIE | EFFECTIF | DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE<br>(Nombre heures et minutes) |
|--------------------------|-----------|----------|---|
| <b>FILIERE TECHNIQUE</b> |           |          |   |
| Adjoint technique        | C         | 1        | 1 poste à 17,5 h supprimé                                   |
| Adjoint technique        | C         | 1        | 1 poste à 26 h  |
| <b>Adjoint technique</b> | C         | 1        | 1 poste à 10 h  |

2022\_07\_D966 : DESCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 (BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de voter les crédits supplémentaires suivants sur le budget annexe lotissement de l'exercice 2022 :

Section Fonctionnement :

➤ Dépenses

| Imputation | Nature         | Montant en €    |
|------------|----------------|-----------------|
| 011/6045   | Achats d'étude | 756,00          |
|            | <b>Total</b>   | <b>+ 756,00</b> |

➤ Recettes

| Imputation | Nature                             | Montant en €    |
|------------|------------------------------------|-----------------|
| 70/7015    | Vente de terrains aménagés         | 15 930,00       |
| 042/71355  | Variation stocks terrains aménagés | -15 174,00      |
|            | <b>Total</b>                       | <b>+ 756,00</b> |

Section Investissement :

➤ Dépenses

| Imputation | Nature            | Montant en €      |
|------------|-------------------|-------------------|
| 040/3555   | Terrains aménagés | -15 174,00        |
|            | <b>Total</b>      | <b>-15 174,00</b> |

➤ Recettes

| Imputation | Nature            | Montant en €      |
|------------|-------------------|-------------------|
| 16/1641    | Emprunts en euros | -15 174,00        |
|            | <b>Total</b>      | <b>-15 174,00</b> |

2022\_07\_D967 : CONVENTION RELATIVE A LA FACTURATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre Vendée Eau, le délégataire eau potable, la commune de La Jaudonnière et notre délégataire du service assainissement collectif.

2022\_07\_D968 : RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Pays de la Loire.

2022\_07\_D969 : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA SAPL AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE – ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication du rapport annuel des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration de la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée pour l'année 2021.

2022\_07\_D970 : CONVENTION DE PARTICIPATION A « LA JOSEPHINE 2022 »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte d'apporter son soutien à La Joséphine 2022 et de participer à cette manifestation :
  - En communiquant sur l'évènement « La Joséphine 2022 »,
  - En proposant un parcours de 5 km dans les rues et/ou les chemins ruraux, le dimanche 2 octobre 2022,
  - En distribuant localement les tee-shirts roses aux Joséphines
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir entre la ville de La Roche-sur-Yon et la commune de La Jaudonnière.